C.CA.S. DE
CERNAY-la-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **n°2023-02**

l'an deux mil vingt-trois
Le quatre avril à dix-huit heures
LE CONSEIL D'AMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
27 MARS 2023

Etaient présentes :
Mmes BISSON, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, FLOHIC, GILLMANN

Date d'affichage
De la convocation
27 MARS 2023

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : ./.

Date d'affichage
De la délibération
6 AVRIL 2023

Absentes: Mmes BOIS, DURAND, MILON

Nombre de membres 9

Présents 5

Votants 5

OBJET : Approbation du compte administratif 2022

Mme la Présidente donne la présidence à Mme GILLMANN pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après présentation par Mme GILLMANN, Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant que Mme GILLMANN, Vice-Présidente du CCAS, a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que Mme CHERET s'est retiré de la salle pour laisser la présidence à Mme GILLMANN pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2022 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :
dépenses : 9 576,29 €
recettes : 6 034,62 €
+ excédent année N-1 : 5 874,10 €

Mis en ligne le 11/04/2023 a 18h08
REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-267800498-20230404-2023_02-DE

Excédent de fonctionnement de clôture : 2 332,43 €

Section d'investissement :
dépenses : 0,00 €
recettes : 0,00 €
+ excédent année N-1 : 2 075,94 €

Excédent d'investissement de clôture : 2 075,94 €

Résultat global de clôture : 4 408,37 €

Mme CHERET reprend la Présidence de la séance.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 6 avril 2023

Claire CHERET
Présidente du CCAS

MAIRIE de CERNAY-LA-VILLE
YVELINES (78)

Mis en ligne le 11/04/2023 a 18h08
REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-267800498-20230404-2023_02-DE